

Mais ces chiffres donneraient une idée fort erronée de l'augmentation réelle de la dette nette de la Puissance, parceque sur cette somme, il y a \$3,497,183 64 sur lesquelles la Puissance peut recouvrer l'intérêt des provinces.

293. Dans l'item du "fonds d'amortissement, etc.," 1er juillet 1870, vous portez \$2,076,076 dues par le chemin de fer Grand Occidental;—cette créance ne faisait-elle pas partie de l'actif au 1er juillet 1867?—Dans l'item de \$13,241,266 17, "fonds d'amortissement et autres placements," la somme de \$2,076,176 08 est incluse, parceque c'est la balance des bons du Grand Occidental possédés par la Puissance au 1er juillet 1870. Le capital de la dette primitive du Grand Occidental, \$2,810,500, est également compris dans les \$5,785,782 30 du "fonds d'amortissement et autres placements," au 1er juillet 1867.

294. La somme de \$558,056 28 n'a-t-elle pas été reçue en argent, à compte de la dette du Grand Occidental, depuis le 1er juillet 1867 et portée au compte des revenus ordinaires, ce qui réduisait d'autant la valeur de l'actif tel qu'il existait au 1er juillet 1867?—Il a été reçu \$558,056 28 du Grand Occidental en 1867-68 et 1868-69, à compte d'intérêt sur le prêt primitif, mais cela n'a pas réduit la valeur de l'actif tel qu'établi au 1er juillet 1867, parceque le capital seul s'y trouve porté.

295. La dette du Grand Occidental se trouve-t-elle incluse dans la somme de \$5,185,782 30 donnée comme "fonds d'amortissement et autres placements" au 1er juillet 1867?—Le capital de la dette du Grand Occidental est compris dans cette somme, et sur ce capital, il s'est accumulé \$421,576 d'intérêt depuis la confédération jusqu'à la date du compromis fait avec la compagnie.

296. La dette nette, y comprises les dettes et créances des provinces, a été accrue de \$83,200,892 03 à \$89,276,166. La différence entre votre rapport faisant voir que l'accroissement est de \$2,481,108 08, étant causée par les changements dans la dette provinciale, items sur lesquels la Puissance exige l'intérêt, mais ne peut demander le principal?—Oui. Durant les trois ans la balance des dettes dues par les différentes provinces à la Puissance s'est accrue de \$3,497,133 64, principalement en conséquence de dépenses faites par la Puissance sur lesquelles les provinces devaient payer 5 pour cent d'intérêt, mais dont le principal ne peut leur être réclamé. Je ne puis, cependant, faire la distinction que vous paraissez faire par votre question, entre une dette remboursable avec intérêt à une date quelconque, et une dette sur laquelle l'intérêt seul est exigible. Ce sont des dettes l'une et l'autre. Aucune date de remboursement n'est fixé pour une très grande partie de la dette de la Grande-Bretagne, mais personne n'a jamais pensé à retrancher les consolidés de l'énumération de sa dette nationale. Pour pas moins de \$10,333,664 de notre propre dette, nous ne sommes tenus à payer que l'intérêt annuel, mais cela constitue autant une dette que si nous avions à les rembourser l'an prochain; et si c'est le cas pour une dette que nous devons, je ne vois pas pourquoi on n'admettrait pas le même principe à l'égard de ce qui nous est dû.

297. La dette envers le public en général s'est donc accrue du montant ci-dessus mentionné, \$5,972,234 72, au moyen de paiements faits à la demande des provinces jusqu'au montant de \$3,397,184?—La dette totale s'est accrue de beaucoup plus, mais la dette nette ne s'est accrue que de \$2,581,101 08.

398. *Pur M. Mackenzie.*—Quel était l'état de l'actif du Grand Occidental dans le compte relatif à la dette de la province à l'époque de la confédération?—\$2,810,500.

299. Très bien! Alors, à l'égard de la somme de \$510,000 reçue à compte d'intérêt, ce que je veux savoir est ceci: Si tel est le cas, cette somme n'appartient-elle pas à l'ancienne province du Canada?—Oh! non; c'est de l'intérêt accumulé.

300. Je désire que l'on comprenne bien que je n'exprime aucune opinion, mais je veux seulement avoir l'exposé de M. Langton.—Je dois refuser absolument d'exprimer aucune opinion au sujet de la dette de la ci-devant province du Canada.

301. Vous n'hésitez aucunement à exprimer votre opinion au sujet de tous les autres items des comptes, mais il paraît que vous ne pouvez pas donner votre opinion à propos de celui-ci. Cette somme de \$2,810,500 est le montant de cet actif particulier de la ci-devant province du Canada?—C'était l'actif de la ci-devant province du Canada qui, lors de la confédération, est passé à la Puissance.